

## Campagne d'inscription aux stages du PAF 2011-2012

- Ouverture jusqu'au 15 septembre 2011
- Pour consulter le PAF en ligne (fichier pdf téléchargeable) :
  - <http://www.ac-toulouse.fr/web/personnels/237-service-academique-de-la-formation-continue-safco.php>
- Pour s'inscrire
  - La campagne d'inscription ne concerne que les formations à candidature **individuelle** et s'effectue par voie télématique à l'adresse suivante :  
<https://gaia.orion.education.fr/gatls>
  - Rappels :
    - se munir de son NUMEN
    - pour les formations dites « à public désigné », les candidats sont désignés par l'institution.
  - Lors de l'inscription, **ordonnez** les modules de formation choisis selon la priorité de vos vœux. Vous ne pouvez choisir plus de 5 modules.
  - En fin de saisie, notez la « **clé d'inscription** » : elle vous permettra de modifier ou de compléter votre demande. Si vous vous êtes déjà inscrit à une formation proposée en campagne avancée, utilisez la clé qui vous a été fournie alors.
- **Autres informations**
  - Les candidatures ayant reçu un avis défavorable du chef d'établissement ou de service ne seront pas examinées.
  - Pour tous les personnels, les candidatures sont examinées en commissions de choix. Les critères retenus sont :
    - l'appartenance au public ciblé,
    - l'ordre des vœux,
    - la durée totale en formation déjà accordée pour la campagne en cours,
    - le nombre de candidats, au regard du nombre de places offertes.

Rectorat

Service Académique de Formation  
Continue  
SAFCO

Référence  
.../RT/notice inscription au paf 2011  
2012.doc

Dossier suivi par

Téléphone

Fax

Mél.

Place Saint-Jacques  
BP7203  
31073 Toulouse cedex 7

A l'issue de ces commissions, les enseignants et les personnels d'orientation et d'éducation ne peuvent obtenir, pour l'année scolaire 2011-2012, plus de 6 jours en formation à candidature individuelle (hors préparation à un concours interne ou une formation de formateurs). Cette limite est portée à 8 jours pour les personnels exerçant dans le cadre de l'éducation prioritaire ou en ITEP. Elle est de 10 jours pour les personnels ATSS.

- Il ne sera accordé qu'une seule préparation à un concours interne.

S'inscrire à un module de formation représente pour le stagiaire **un engagement à être présent à la formation**. Une absence doit être justifiée : pour cela l'ordre de mission sera retourné au SAFCO, sous couvert du chef d'établissement ou de service, en précisant le motif de l'absence.